



Gendarmerie de l'Indre

22 octobre, 21:22 · Public

[CARTON ROUGE] Une grande vitesse de plus !

Les gendarmes du peloton motorisé de Châteauroux viennent d'intercepter le conducteur d'un véhicule particulier qui circulait à 231 km/h (vitesse retenue 219 km/h), pour une vitesse limitée à 90 km/h, sur la route départementale 956, commune de Vineuil (36).

Le contrevenant a fait l'objet d'une mesure de rétention immédiate de son permis de conduire, son véhicule a été placé en fourrière selon les directives de l'autorité Judiciaire.

Il sera prochainement jugé pour cette infraction par le tribunal judiciaire de Châteauroux.



COUR D'APPEL de BOURGES TRIBUNAL JUDICIAIRE de CHATEAUROUX	<input checked="" type="checkbox"/> RESTITUTION	N° PV : [REDACTED]
	<input type="checkbox"/> NON RESTITUTION	PMO de Châteauroux N° parquet : [REDACTED]

Le Procureur de la République,

✘ Vu la requête de Maître Rémy JOSSEAUME, conseil de Monsieur [REDACTED] en date du 5 novembre 2020, sollicitant la restitution du véhicule AUDI immatriculé [REDACTED] lui appartenant, ayant fait l'objet d'une immobilisation et mise en fourrière le 22 octobre 2020 dans la procédure à l'encontre de [REDACTED] ;

✘ Vu les documents produits par le requérant : [REDACTED]

✘ Décide qu'il y a lieu de faire droit à la demande de levée de l'immobilisation ;

✘ Autorise la restitution du véhicule AUDI immatriculé [REDACTED] saisis dans la procédure visée en référence, après acquittement des frais d'enlèvement et de gardiennage ;